

Commune de LA FERTE BEAUHARNAIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 1^{ER} AVRIL 2019 A 18H30

<u>Présents</u>: Gilles LOISEAU, Gabriel SCIAMMA, Chantal PRENANT, Marie-Christine DESPRES, Yves SAVALE, Jean-Pierre GUEMON, Jacques ROUSSEAU, Alain PONCEAU, Patrice ALZY, Julien LORTHIOIS, Benoît VERSAILLES, Vincent LHUILLIER, Jean-Bernard MEAN et Laurence LASSUS (Arrivée à 19h30).

Pouvoir: Laurence LASSUS à Yves SAVALE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019.

ORDRE DU JOUR

Vote des budgets primitif 2019

Le Conseil Municipal a voté les budgets Primitifs 2019, comme suit :

Commune:

Vote pour : 12	Vote contre : 0	Abstention:
Section fonctionnement – dépenses et recettes		452 600 €
Section investissement – dépenses et recettes		430 471 €

Service eau:

Section investissement - dépenses et recettes 125 604 €
Section fonctionnement - dépenses et recettes 149 135 €

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

Service Assainissement:

Section investissement - dépenses et recettes

Section fonctionnement - dépenses et recettes

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 0

Logement de la Poste :

Section investissement - dépenses et recettes 7 336 €

Section fonctionnement - dépenses et recettes 4590 €

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

Lotissement « l'Orée de la Saulas» :

Section investissement - dépenses et recettes 61 414 €
Section fonctionnement - dépenses et recettes 102 326 €

Vote pour : 14 Vote contre : 0 Abstention : 0

<u>Budget commune</u>: Un membre du conseil demande à Monsieur le Maire pourquoi il n'y a pas de crédits d'inscrits au budget pour les aménagements de trottoirs, alors qu'il avait été précisé lors de la réunion du 1^{er} mars dernier que c'était une « volonté du Conseil municipal» ?

Monsieur le Maire explique qu'il a bien pris cette demande en considération, et qu'une étude technique et une estimation financière sont en cours, qu'il sera nécessaire ensuite de solliciter les aides financières pour la réalisation de ces travaux, et notamment auprès de la communauté de communes.

Il rappelle que la communauté de communes a attribué une aide financière globale de 100 000€ par commune membre.

Il tient à préciser aux membres du conseil que pour effectuer ces travaux d'aménagement de trottoirs, il est nécessaire de solliciter l'avis du conseil départemental. Il rappelle, également, que le budget doit être voté en équilibre, et il n'était pas possible de mettre une provision pour ces travaux car le budget n'aurait pas pu être équilibré.

Un membre du conseil propose que les crédits pour l'installation de l'éclairage LED soient étalés sur deux années. Monsieur le Maire explique que cela n'est pas possible, car les crédits des subventions accordées pour ces travaux, doivent être diminués également, ce qui déséquilibre le budget. Il rappelle que ces travaux d'éclairage sont subventionnés somme suit : Coût des travaux : 84 000€ - total des Subventions : 53 213€ - Charge commune : 30 787€).

Néanmoins, il précise, que lorsque l'étude et le coût des travaux d'aménagement des trottoirs seront instruits, et que les subventions seront accordées, le conseil pourra être amené à se prononcer sur ce dossier et qu'une délibération modificative pourra être votée afin d'inscrire une ligne de crédit supplémentaire au budget.

Un membre du conseil demande où en est la vente du terrain route de Marcilly pour un montant de 100 000 €, car cette vente constitue une partie importante du budget, tout en soulignant que si cette vente n'était pas réalisée, cela compromettrait l'équilibre financière du budget.

Monsieur le Maire précise que les permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation et de 4 gîtes ont été acceptés, l'emprunt à la banque est également accepté, et que le compromis a été signé. Il informe le conseil que les acquéreurs ont les financements pour 2 gîtes et non 4, et que l'acte de vente doit être signé prochainement.

Vote pour : 12 Vote contre : 0 Abstention : 2

Répartition des sièges des conseillers communautaires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la répartition des sièges au sein de la communauté de communes de la sologne des étangs en vue des renouvellements des conseils municipaux de 2020, soit :

- 1 siège pour les communes de moins de 500 habitants,
- 2 sièges pour les communes de plus de 500 habitants,
- 4 sièges pour les communes de plus de 1000 habitants.

Pour la Commune de La Ferté-Beauharnais au 1^{er} janvier 2019

Population : 520, population municipale 510, soit 2 sièges de conseillers communautaires

Le Conseil Municipal approuve la réparation des sièges.

Vote pour: 14 Vote contre: 0 Abstention: 0

Question diverses et informations

Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre note des dates des réunions et manifestations, à venir :

10/04: Réunion du SIVOS,

13/04: Commission Communale des Impôts,

20/04: Chasse aux œufs à Ecoparc,

05/05: Forum des entreprises à Selles sur Cher

08/05 : Cérémonie commémorative

08/05 : Réunion de préparation pour l'organisation du 14 juillet

26/05 : Elections européennes

07/06 : Dîner spectacle organisé par le Comité de la Foire

09/06 : Brocante organisée par le Comité de la Foire

11/06: 852 eme Foire Saint-Barnabé

07/07 : Spectacle à Ecoparc sur les 500 ans de la renaissance

13/07 : 1^{er} Critérium de la Sologne des Etangs

14/07: Feu d'artifice.

- 1) Un compte rendu est fait concernant les doléances des habitants de la commune, à savoir :
- Le robinet au cimetière qui a disparu. Monsieur le Maire répond qu'il est en réparation à cause d'une fuite.
- Un éclairage a été demandé au carrefour de la rue des épinettes et de la rue Avrain de Meung. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- Le mauvais état de la rue des Epinettes, notamment des trous à combler au goudron.
- La démonstration d'une machine à tête de coupe pour un désherbage alternatif certifié zéro phyto, et fonctionnant à l'aide d'une batterie nouvelle génération en capacité d'énergie.

Monsieur le Maire précise qu'il est en attente du devis et propose de constituer un dossier pour l'obtention d'une subvention auprès de l'Agence Loire Bretagne.

2) concernant la réunion de la commission fleurissement qui s'est tenue dernièrement, l'employé de commune en charge de l'entretien des espaces verts et du fleurissement a présenté un projet concernant la création de nouveaux espaces fleuris et l'amélioration du fleurissement existant.

Monsieur le Maire précise que la création de nouveaux espaces fleuris pourra être réalisée en fonction des finances de la commune.

- **3)** Une proposition est faite au conseil afin d'abattre les sapins situés à côté de la bibliothèque qui s'avère dangereux en cas de tempête, de plus il est précisé qu'ils endommagent le bâtiment et la toiture. Le conseil émet un avis partagé, tout en considérant la dangerosité de ces grands arbres en cas tempête, mais estimant qu'il serait dommage de les couper.
- **4)** Un membre du Conseil rend compte de la réunion de présentation de la vidéo protection réalisée par la gendarmerie de Blois. Effectivement, cette réunion était très intéressante, cependant, il pense que ce n'est pas une priorité, tout en considérant le coût d'installation des caméras et les moyens financiers de la commune.

Il précise qu'il serait préférable d'opter pour la réalisation des aménagements pour l'accessibilité qui devient une priorité dans la commune.

Il demande où en est le dossier de la maison au carrefour de la rue Napoléon III. Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'un premier procès-verbal a été dressé par les services de la DDT afin de constater la réalisation de travaux sans autorisation sur le bâtiment frappé d'alignement, et qu'un premier dossier a été transmis au procureur de la République.

Un deuxième procès-verbal a été dressé pour injonction d'arrêt immédiat des travaux et un nouveau dossier a été transmis au procureur de la république.

5) Un membre du Conseil demande des précisions sur les aménagements de bordures de trottoirs qui ont été abordés lors du vote du budget. Il souhaite avoir plus d'informations concernant l'obligation de la commune et qu'elles sont les demandes exactes formulées par les habitants.

Monsieur le Maire explique que les communes doivent réaliser des aménagements de trottoirs pour la circulation des personnes à mobilité réduite. Cependant, la réalisation de ces travaux sur l'ensemble de la commune représente un investissement très important pour la commune.

Néanmoins, il précise qu'une étude et une estimation sont en cours pour la réalisation de ces aménagements, rue du Général Alexandre. Le conseil est informé qu'il sera amené à délibérer sur ce dossier lorsque toutes les demandes seront instruites.

6) Un compte rendu est fait au conseil de la dernière réunion du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne qui envisage de changer de statut pour se transformer en PETR (Pole d'Equilibre Territorial et Rural). Le conseil est informé que la communauté de communes va mettre en place des applications numériques dans 5 villages de la communauté de communes. Ces applications sont destinées aux touristes, et se présentent sous forme de jeux représentant un parcours dans le village avec une chasse aux trésors et relatant l'histoire de la commune au fur et à mesure du parcours.

7) Un membre du conseil fait part des demandes de l'institutrice concernant le marquage au sol dans la cour de l'école pour séparer la cour en deux parties pour réaliser des jeux.

Séance levée à 20h45.